

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 février 2009

Convocation portée au domicile de chacun des Conseillers, par Monsieur Clees Laurent, Policier Municipal. L'an deux mil neuf, le 26 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de PONT DE METZ, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard ALARCON, Maire.

Présents :

Mmes BEDNARZ Marie-Josée ; HODENCQ Nathalie, LECLERCQ Edith.
MM. ALARCON Gérard, BULANT Loïc, ERMENAULT Philippe, FREMAUT André, JAUNY Alain, JUNGHANS Daniel, LETURCQ Jean-Pierre, SEVENANTS Pierre, THERRY Régis, VENET Gérard.

Procurations :

Mme CHOQUART donne procuration à Mme BEDNARZ ;
Monsieur DELAFOSSE donne procuration à M. VENET ;
M. HEBERT donne procuration à M. JUNGHANS ;
M. LHOEST donne procuration à M. ALARCON ;
M. THILLOY donne procuration à M. BULANT.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix huit, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.
Le dernier compte-rendu est approuvé.

Monsieur JUNGHANS est nommé secrétaire, l'ordre du jour peut être abordé.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant la mise en place d'une régie pour souscription volontaire ; les conseillers acceptent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Point 1 : BOURSE AUX JOUETS : DEFINIR LE PRIX DE L'EMPLACEMENT

Point 2 : DEMANDE DE SUBVENTION CHAPELLE LIGER

Point 3 : AVENANT A LA REGIE PRODUIT DIVERS

Point 4 : FIXATION DU TAUX 2009 DE L'INDEMNITE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Point 5 : AUDIT ADMINISTRATIF

Point 6 : VENTE DE TERRAINS DU CAMPUS

Point 7 : ADMISSION EN NON VALEUR

Point 8 : AVANCEMENT DE GRADE.

2009 - 1 BOURSE AUX JOUETS : DEFINIR LE PRIX DE L'EMPLACEMENT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour permettre l'organisation d'une bourse aux jouets en fin d'année, il convient de fixer le prix de l'emplacement. Il est proposé de fixer à 2€ la table et de limiter à 2 tables maximum, par exposant.

Cette bourse concerne les jouets, la vente de vêtements d'enfants, uniquement et de décorations de Noël.

Un règlement intérieur déclinera toute responsabilité de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition à l'unanimité.

2009 - 2 DEMANDE DE SUBVENTION CHAPELLE LIGER

Monsieur le Maire rappelle le projet en attente de restauration de la chapelle LIGER.

Afin d'étudier la possibilité d'entreprendre cette restauration, Monsieur la Maire propose de demander les subventions susceptibles d'être accordées.

Cette restauration pourrait se faire en plusieurs phases :

1^{ère} phase : mise hors d'eau : montant des travaux estimé à 3 771.40€HT.

Une subvention du ministère de l'intérieur de 1 900 € pourrait être accordé ;

Une subvention du Conseil Général de 15 % pourrait être accordée soit 566 € sur cette 1^{ère} phase de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2009 - 3 AVENANT A LA REGIE PRODUIT DIVERS

Concernant la restauration de la chapelle : il a semblé intéressant de mettre en place une « souscription volontaire » permettant aux amateurs de participer financièrement à cette rénovation.

Ces dons pourraient être encaissés sur la régie de produits divers. Monsieur le Maire, demande donc d'ajouter cet avenant: « Tous dons pour la restauration de la chapelle Liger : espèces, chèques seront encaissés à l'ordre du trésor public et mis sur la régie produits divers ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2009 - 4 FIXATION DU TAUX 2009 DE L'INDEMNITE LOGEMENT DES INSTITUTEURS.

Comme chaque année, il nous est demandé de nous prononcer sur le montant de l'indemnité versée aux instituteurs, par l'Etat. Cette année : le montant est de 178.35€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2009- 5 AUDIT ADMINISTRATIF : INDEMNITE DE MISSION

Monsieur le Maire expose le fait que pour étudier le fonctionnement du secrétariat de la Mairie, il a été fait appel à 2 étudiantes en gestion d'entreprise qui ont été missionnées pour 1 audit. Cet audit a eu lieu en février.

Dans leur contrat de mission il est mentionné un possible indemnité, Monsieur le Maire propose de leur verser 100€ chacune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2009 - 6 VENTE DE TERRAINS DU CAMPUS

La Commune de PONT DE METZ vient d'acquérir de l'Etat, les terrains situés sur son territoire et cadastrés section AD n° 47 et ZB n° 28 en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général, à savoir : la réalisation d'un ensemble immobilier destiné à recevoir notamment un Institut Médico Educatif et un « centre d'accueil pour seniors autonomes.»

La commune a reçu une offre d'un promoteur, le groupe Quartz, représenté par Monsieur François SEIGNEUR. Ce promoteur propose d'acquérir ces terrains en vue d'y édifier un Institut Médico Educatif, le centre d'accueil Senior ainsi qu'un ensemble de constructions à usage d'habitation (dont 10% à caractère social) et à usage commercial ou professionnel.

